

Cher(e)s collègues et adhérent(e)s,



Le 2 février reste la date de la traditionnelle chandeleur : l'occasion de faire sauter les crêpes ! Mais d'où vient cette tradition ?

Je vous rassure, je ne vais pas partir dans une grande démonstration liturgique, juste une réponse simple à cette question : c'est une récompense !

Ce qui me permet sans transition de vous parler des autres CREP !



Le Compte Rendu de l'Entretien Professionnel ! Qui peut être aussi une récompense ou pour le moins une reconnaissance mais à condition de bien le préparer.

Oui, ce rendez-vous annuel est primordial, il sera le fil rouge, la mémoire de votre carrière. Il est devenu le seul et unique lien entre vous et votre employeur au sens large.

En effet, au de-là de votre N+1 voire N+2, ce qui y figure permettra de déterminer, par exemple, le montant de votre CIA. Ce document sera également utilisé en cas de proposition à l'avancement ou de souhait de mobilité.

Ce mois est donc crucial dans votre année. Pour une fois, occupez-vous de vous ! Et n'oubliez pas que les délégués UNSA Défense sont là pour vous aider dans cette action.

S'intéresser à son futur, c'est également se tenir informé de ce qui se passe ou se profile dans son établissement, dans son ministère mais également en interministériel. J'insiste particulièrement car l'annonce de la future réforme de la fonction publique dont la loi sera, amendée ou pas, mais votée sûrement avant cet été, inquiète vos représentants que nous sommes ! Cette loi, dont on vous parle depuis bientôt un an, risque de remettre en question, notamment le rôle des commissaires en termes d'avancement dans les CAP. Leur rôle consistait pourtant à veiller à l'équité et à la régularité des opérations.

Agissez avec nous, en commençant par exemple par signer la pétition « pouvoir d'achat ». Tout le monde a droit à l'UNSA !

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL

Les dossiers du mois :

Nos représentants dans les instances nationales
Le télétravail,
Le passage en catégorie A des assistants sociaux
Le pouvoir d'achat et sa pétition

L'agenda du mois :

mercredi 6 février	réunion UNSA Fonction publique
jeudi 7 février	CAPC AA
mardi 12 février	GT DGA sur les ICT - TCT
	réorganisation CLR SID
	Bilatérale ARD
	Bureau national UNSA FP
	multilatérale présentation du PSRH 2019....
	rencontre avec le directeur DGNum (filière SIC)
mercredi 13 février	multilatérale relative aux soutiens
	Bilatérale pré-CTR SID
jeudi 14 février	bilatérale pré-CTR DGA
lundi 18 février	2ème bilan d'étape du GT chefs d'équipe
	formation UNSA Défense des élus CTR
mardi 19 février	formation UNSA Défense des élus CTR
	Multilatérale relative à la création de l'UM Snum
	GT DT - réunion informelle
vendredi 22 février	bilatérale CTR Air
Lundi 25 février	Comité Technique Ministériel
mardi 26 février	CCPU
	CTR exceptionnel SCA

Vos représentants UNSA Défense aux instances nationales

DE NOTRE MINISTERE :

Comité technique ministériel (CTM) :

Titulaires : **Laurent DUTILLEUL, Laurent TINTIGNAC et Martine HEMLED**

Suppléants : **Rémi BERTHOUMIEUX, Thierry CADOUX et Catherine BERTRAND-MULLER**

Commission centrale de prévention (CCP) :

Titulaires : **Ludovic PALISSON et Laurent GRAND**

Suppléants : **Stéphane BELZIC et Stéphane SIMON**

Commission des recours amiables (CRA) :

Titulaires : **Ludovic PALISSON**

Suppléants : **Stéphane SIMON**

Conseil central de l'action sociale (CCAS) :

Titulaires : **Béatrice GAUDOUT et Dominique GAMBLIN**

Suppléants : **Franck DAVID et Riski DJIDDA**



EN INTERMINISTERIEL :

Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (CSFPE) :

Assemblée plénière : **Martine HEMLED (titulaire)**

Formation spécialisée CHSCT : **Ludovic PALISSON (titulaire)**

Le télétravail

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, dite « loi Sauvadet » et son décret d'application (décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature) encadre le télétravail dans le secteur public. Le 14.11.2016, est paru un arrêté sur la mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de la défense.

Deux ans plus tard un bilan diligenté par la DGAFP vient d'être rendu. Il y est expliqué que le dispositif est jugé trop contraignant en gestion. Ce rapport est le fruit d'une enquête auprès des employeurs, des managers d'agent en télétravail et des agents ayant opté pour ce dispositif dans la fonction publique d'Etat et territoriale.

Extraits :

« La plupart des responsables ressources humaines s'accordent à dire que le télétravail doit être considéré comme une forme d'organisation du temps de travail qui prend sa place en complément d'autres formes de gestion de temps comme le temps partiel, le travail de terrain, les réunions, le temps de formation et qui nécessite une approche plus globale de la gestion du temps de travail des agents. »

« Les réticences de l'encadrement au télétravail sont liées à leurs pratiques habituelles de management. Elles se retrouvent dans la gestion des demandes des agents et dans la difficulté à adapter leur mode d'organisation du travail pour encadrer l'agent en télétravail. La majorité des encadrants rencontrée exprime sa difficulté à trouver une posture juste dans la gestion des demandes des agents. Car derrière l'acceptation ou le refus de la demande, et au-delà de la faisabilité technique et organisationnelle, c'est la reconnaissance de la capacité de l'agent à télé-travailler qui se joue. »

La majorité des encadrants qui manage à distance, à l'usage, s'accorde à reconnaître un certain nombre de bénéfices au télétravail tel qu'une tendance à un renforcement de l'autonomie de l'agent qui doit être capable de s'organiser ; une augmentation de l'efficacité au travail notamment dans le cadre de certaines tâches qui nécessitent de la concentration et une réelle source de motivation pour les agents.

Tous les agents expriment un niveau élevé de satisfaction dans l'exercice du télétravail concernant l'ensemble des critères qui leur ont été proposés. La réduction de la fatigue liée au temps de transport et la diminution du stress lié à l'urgence du quotidien sont les deux bénéfices les plus fréquemment évoqués. Les agents évoquent un renforcement de leur autonomie en télétravail car cela oblige à anticiper les tâches à réaliser. Le télétravail permet de mieux appréhender la charge de travail, de prioriser son temps, de regrouper des tâches télétravaillables sur les journées de télétravail et de discuter des outils de reporting avec l'encadrement pour suivre les résultats. La relation à distance avec le collectif n'a pas relevé de difficultés majeures liées au fonctionnement d'équipe. Cela s'explique par un télétravail limité le plus souvent à une ou deux journées par semaine ce qui réduit l'impact sur le collectif mais aussi parce que les agents télétravailleurs rencontrés ont des processus de travail relativement indépendants. »

L'UNSA Défense constate l'absence de données chiffrées récentes pour tous les ministères. Il est très probable que les résultats globaux se situent aux alentours de ceux communiqués par la direction des services administratifs et financiers (DSAF) sur le périmètre des directions départementales interministérielles (DDI). Pour 21824 agents, le % de télétravailleurs est passé de 2,1% à 4.65 entre l'été 2017 et mars 2018. Il n'y a eu que 10% de refus. Si l'on compare les chiffres français au % de télétravailleurs au ministère des finances belges (21721 agents) à savoir 66% en 2017, on ne peut que constater qu'il existe des marges de progrès.

L'UNSA Défense va demander un bilan du télétravail dans notre ministère et dans chaque CTR. Cette forme de travail contribue à l'égalité professionnelle femmes/hommes mais est également un enjeu de développement durable et de qualité de vie au travail.

Pour l'UNSA Défense, c'est en se fixant des objectifs ambitieux que le sujet progressera.



Mais elle est favorable
au télétravail

Le passage en catégorie A des assistants sociaux

A la date du 1er février 2019, tous les personnels socio-éducatifs relevant des corps et cadres d'emploi de la catégorie B deviennent agents publics de catégorie A.

De plus, les "cadres" et "experts" de la filière sociale voient leur carrière revalorisée.

Au total, **plus de 65000 agents** des trois versants de la fonction publique accèdent ainsi à la **catégorie A**.

Au regard de la répartition des agents dans les échelons de la grille, les personnels bénéficient d'un gain indiciaire moyen de 17 points lors de l'accès à la catégorie A.

La réforme prévoit la poursuite du rééchelonnement indiciaire jusqu'à la fusion des deux classes du premier grade (les corps et cadres d'emploi étant constitués de deux grades) au 1er janvier 2021.

Le secrétaire national de la filière sociale de l'UNSA Défense adressera prochainement à chaque agent de ces corps une fiche explicative.

L'accord PPCR signé par l'UNSA prévoyait ce passage en catégorie A des agents de la filière sociale dès 2018. C'est avec un an de retard qu'il deviendra effectif après la décision de ce gouvernement de faire de l'année 2018 une année blanche.

Mais, au final, c'est bien l'action syndicale, dont celle de l'UNSA, qui aura permis cette première avancée importante.

La pétition « pouvoir d'achat »

La CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CGC, la CFTC appellent les agents publics à se mobiliser et à signer massivement la pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-e-s.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. L'engagement exemplaire, l'investissement professionnel et le savoir-faire des agents publics doivent être reconnus.

Améliorer le pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

A ce jour, cette pétition a recueilli 55900 signatures. Sur plus de 5 millions de fonctionnaires, ce chiffre est dérisoire et ne peut pas décider le gouvernement à nous écouter.

Vous-même, êtes vous allé signer cette pétition sur le site UNSA FP ou auprès de nos délégués ?

Pour mémoire, les mesures affectant notre pouvoir d'achat en 2019 seront :

Favorables : la reprise du protocole PPCR et la revalorisation de la compensation en euros des jours de compte épargne temps ;

Défavorables : la hausse annuelle des cotisations retraite (de 10.56 à 10.83%), le gel du point d'indice, le maintien du jour de carence.

L'UNSA Fonction publique continue d'exiger la tenue du rendez-vous salarial annuel, avec de réelles négociations et de nouvelles perspectives pour les agents publics, ainsi que le versement d'une prime exceptionnelle par tous les employeurs publics.